



# Accompagnement Administratif et Juridique



# Actions de prévention et Formations collectives

Tutelles aux Majeurs Protégés

## ■ ***En 2010, un travail et une progression soutenus***

- ***Une équipe de 30 salariés et 25 bénévoles***
- ***Un réseau de 120 avocats bénévoles***
- ***Des partenaires locaux impliqués***
- ***36 lieux d'accueil***
- ***26 communes***
- ***5 départements***
- ***6800 rendez-vous***
- ***4250 personnes reçues dans les permanences***
- ***1600 accompagnements individuels***
- ***800 participants aux actions collectives de sensibilisation et de prévention***
- ***270 mesures de tutelles***

Nouvelles Voies ne cesse de renforcer ses partenariats avec les acteurs locaux, d'intensifier son action d'accompagnement des usagers. Pour l'année 2011, ces chiffres seront en augmentation d'environ 10%.

## ■ ***Objectifs 2011***

### ***Accompagnement Administratif et Juridique :***

- Pérenniser et renforcer les permanences déjà créées depuis 2002. Créer selon les demandes entre 2 et 4 nouvelles permanences et d'en créer, selon les demandes qui seront faites, entre 2 et 4 nouvelles, dans les départements où Nouvelles Voies intervient. Développer les partenariats privés avec des entreprises et comités d'entreprises, au bénéfice des salariés.
- 

### ***Relais Locaux – Actions Collectives - Formation***

- Développer tous les relais locaux existants. En créer sur d'autres communes. Impliquer de plus en plus les usagers dans la vie et les activités de l'Association. Développer les actions de formation.

### ***Tutelles***

- Améliorer de l'accompagnement des majeurs, toujours dans un souci de cohérence avec les autres activités. Prendre en charge 30 à 35 nouvelles mesures, avec l'embauche d'un mandataire judiciaire supplémentaire en milieu d'année.

## ■ **Les missions de Nouvelles Voies**

- *Renforcer les liens sociaux*
- *Accompagner durablement le public en difficulté financière, familiale ou professionnelle dans la défense de ses droits*
- *Lutter contre les abus de droit qui naissent d'une discrimination sociale, culturelle ou financière*
- *Contribuer à prévenir la naissance, la multiplication et la récurrence de situations personnelles fragilisées*
- *Assurer un relais entre le public et l'ensemble de ses interlocuteurs :*
  - Acteurs sociaux (assistantes sociales, services municipaux, centres sociaux, organismes de médiation, associations)
  - Avocats, représentants de la justice
  - Administrations, employeurs, organismes de crédits
  - Propriétaires et bailleurs

## ■ **La nécessité de l'accompagnement individuel**

*Nouvelles Voies est née en juillet 2001 avec la création d'une activité d'écrivain public dans deux communes des Hauts de Seine.*

Après six mois d'action sur le terrain, Nouvelles voies a très vite constaté l'existence d'importants besoins en matière d'**accompagnement individuel** sur les problèmes administratifs et juridiques pour une grande partie du public rencontré. Elle a alors élargi son domaine d'intervention en intégrant à son activité d'écrivain public celle, plus complète, d'**Accompagnement Administratif et Juridique** et a affirmé ainsi ses missions fondamentales.

## ■ **Des domaines d'intervention bien identifiés**

*L'équipe de Nouvelles Voies apporte chaque jour son aide et ses compétences aux personnes, toujours plus nombreuses, rencontrant des difficultés en matière administrative et/ou juridique.*

Nouvelles Voies informe, oriente, accompagne les usagers dans plusieurs domaines du droit et notamment :

- **Droit du logement,**
- **Droit de la famille,**
- **Droit des étrangers,**
- **Droit du travail**
- **Droit de la consommation et surendettement,**
- **Litiges administratifs**
- **Droit de la santé**

## ■ **Se défendre est un droit pour tous ! Facile à dire mais comment faire ?**

*Chaque jour sur le terrain, Nouvelles Voies rencontre des personnes qui n'ont pas les moyens de faire valoir leurs droits. La solitude sociale, l'isolement familial, le délitement des liens sociaux viennent fragiliser ces populations déjà en difficulté.*

Les dispositifs d'information et d'orientation ne sont pas nécessairement accessibles à chacun. Pour beaucoup de personnes, faire valoir ses droits est une entreprise périlleuse et complexe. La recherche d'informations, la constitution d'un dossier, la prise de contact avec avocat sont autant d'obstacles qui se dressent.

## ■ **Les principaux obstacles à l'accès aux droits**

*Une réflexion approfondie et de nombreux échanges avec les acteurs sociaux de terrain, des juristes et des avocats ont permis de formuler un constat global. Ce dernier met en évidence une série d'obstacles en matière d'accès aux droits.*

### **Discrimination sociale et culturelle**

Compte tenu de leur origine, de leur niveau d'études, de leurs connaissances, ou de leur statut social, certaines personnes ne sentent pas capables d'entamer une démarche auprès d'un avocat. La complexité du fonctionnement de la justice et des administrations représente une barrière naturelle supplémentaire pour ce public.

Les impératifs de gestion du temps, d'efficacité et de méthode de travail des professionnels du droit d'une part, la nécessaire prise en compte des situations personnelles de façon beaucoup plus large que sous le seul angle juridique d'autre part, sont souvent incompatibles avec les besoins d'accueil et d'écoute exprimés par les usagers en difficulté.

De plus, la complexité du fonctionnement de la justice et des administrations représente une barrière naturelle supplémentaire pour ce public.

### **Obstacle géographique**

Les structures d'accueil, les administrations et les institutions judiciaires sont souvent centralisées et éloignées d'une population sensible à la notion de proximité et ne disposant pas toujours des moyens de transports adéquats.

### **Obstacle financier**

L'aide juridictionnelle totale s'adresse à ceux dont le plafond de ressources est très faible. Une part importante de la population se situe au-dessus de ce plafond mais n'a pas pour autant les moyens financiers d'accéder à une prestation d'avocat.

En outre, la rémunération de l'aide juridictionnelle ne permet pas toujours aux avocats de consacrer le temps qu'il faudrait et conduit même certains d'entre eux à la refuser.

## ■ **Les activités de Nouvelles Voies**

*Nouvelles Voies développe plusieurs activités auprès d'un public de personnes en difficultés : accompagnement individuel administratif et juridique, animation d'actions collectives dans le cadre de réseaux locaux et gérant de tutelles aux majeurs protégés*

### L'Accompagnement Administratif et Juridique

#### ▪ L'accueil du public

*Nouvelles Voies accueille le public au cours de permanences réalisées au sein de structures locales existantes (centres sociaux, services sociaux, C.C.A.S., P.A.D., ...). L'association reçoit toutes les personnes en difficulté face à un problème administratif et/ou juridique.*

Dans ce cadre, sa prestation peut revêtir plusieurs formes :

- **Ecrivain public** : compréhension et rédaction de courriers, prises de rendez-vous,  
...
- **Accompagnements individuels** : constitution et suivi de dossiers administratifs et juridiques (scolarité, retraites, assurances, ...)
- **Orientation juridique** : identification des problèmes à caractère juridique et orientation vers d'autres intervenants (juristes spécialisés, avocats, médiateurs de la République, associations de médiations familiales, soutien psychologique, .....

Si cela s'avère nécessaire, d'autres rendez-vous sont fixés afin de permettre à chacun l'usager d'exposer sa situation dans sa globalité. Nouvelles Voies n'isole jamais un problème administratif ou juridique de son contexte social, familial ou professionnel. **Ses responsables de permanence sont également très vigilants à préserver le bien-être psychologique et la dignité des personnes qu'ils reçoivent, et à les amener à plus d'autonomie personnelle et de maîtrise de leurs problèmes quotidiens.**

#### ▪ Traitement et suivi des dossiers

- analyse et identification des points de droit soulevés
- évaluation des interactions possibles entre les différents éléments exposés.
- contact des avocats spécialisés dans les domaines de droit concernés.
- Transmission des informations nécessaires
- Proposition de solutions d'ordre juridique

Chaque usager suivi peut prendre ses décisions quant à la suite qu'il souhaite donner à son dossier en toute connaissance de cause. En fonction de la solution choisie et de son niveau d'autonomie, Nouvelles Voies propose à chaque personne reçue de l'accompagner dans le traitement et le suivi de son dossier, dans la prise de contact et/ou la rencontre avec les différentes parties concernées pour parvenir à une négociation ou un accord amiable éventuel. **Cet accompagnement dure aussi longtemps que la situation l'exige, dans la confiance et la confidentialité.**



#### ▪ Procédures judiciaires et administratives

Lorsque la situation l'exige, Nouvelles Voies met tout en œuvre pour permettre à la personne suivie de faire valoir ses droits. Si nécessaire, une aide est apportée pour constituer son dossier d'aide juridictionnelle, et pour l'assister chacun dans sa recherche d'un avocat pour la représenter. Lorsque l'aide juridictionnelle ne peut être demandée ou n'est que partielle, Nouvelles Voies aide à négocier avec les avocats des honoraires compatibles avec les moyens financiers de chaque personne dont dispose l'usager.

Nouvelles Voies continue d'accompagner chacun, s'il le souhaite, dans ses relations avec l'avocat choisi et dans le suivi des procédures.

## Relais Locaux – Actions Collectives - Formation

*Depuis 2006, de nombreux usagers ont adhéré à l'association dans l'ensemble des communes où elle intervient. Nouvelles Voies a souhaité leur donner la possibilité de se rencontrer et de participer activement aux actions locales de l'association, notamment en matière d'information et de prévention sur les droits fondamentaux.*

#### ▪ Les relais locaux

Plusieurs Relais Locaux constitués de groupes d'adhérents locaux, ont été créés. Ils se réunissent régulièrement, en fonction des demandes et des partenariats locaux avec les structures qui accueillent les permanences d'A.A.J... Ces Relais Locaux permettent viennent également de répondre au premier objet statutaire de l'Association, à savoir **renforcer les liens sociaux**.

#### ▪ Une équipe d'animation d'actions collectives

Devant le succès de ces actions collectives et grâce au soutien de plusieurs de ses partenaires, Nouvelles Voies a décidé de créer une équipe d'animation, totalement consacrée au **développement de ses actions collectives et au soutien de son réseau d'adhérents, sur plus de 20 communes où elle intervient**.

#### ▪ Des partenariats essentiels

Le développement de ces actions est devenu un axe important du projet de l'association, tant la demande est forte sur le terrain. Il se fait en partenariat avec tous les acteurs locaux qui le souhaitent, et en premier lieu avec les centres sociaux qui accueillent les permanences. Ce travail en partenariat est essentiel pour assurer la pertinence et la cohérence des actions de l'association.

#### ▪ Les Formations

A la fin de l'année 2010, la reconnaissance du savoir faire de l'équipe d'animation de Nouvelles Voies sur ses actions collectives a amené plusieurs des partenaires de l'Association, dont les structures d'insertion et les entreprises, à l'encourager à devenir organisme de formation, ce qui sera effectif dans le courant du premier trimestre de l'année 2011.

## ■ Service des Tutelles

*En janvier 2005, après plusieurs mois de réflexion et de sollicitations de la part de partenaires sociaux connaissant son professionnalisme, Nouvelles Voies a sollicité et obtenu l'agrément de gérant de tutelles aux majeurs protégés par le Tribunal de Grande Instance de Nanterre. En janvier 2007, elle Nouvelles Voies a reçu l'agrément pour les tutelles d'Etat.*

*En juin 2010, Nouvelles Voies a obtenu son agrément de la part du C.R.O.S.M.S. à l'unanimité du jury.*

### ▪ Une équipe d'experts certifiés

Le service de tutelles aux majeurs protégés de Nouvelles Voies est composé de 5 délégués à la tutelle expérimentés et certifiés,. Il met l'accent, en concertation avec les juges de tutelle qui lui confient les mesures, sur l'accompagnement social dans le respect de la dignité des personnes protégées.

### ▪ 280 mesures de tutelles ou curatelles

A ce jour, Nouvelles Voies a la charge d'environ 280 mesures de tutelles ou curatelles, confiées par 7 des tribunaux d'instance des Hauts-de-Seine. Elle devrait finir l'annéeFin 2011 avec Nouvelles Voies devrait gérer un peu plus de 300 mesures actives.

### ▪ Une prise en compte humaine et individuelle de chaque majeur protégé

Les personnes sous mesures de protection pour lesquelles Nouvelles Voies travaille sont fragilisées par l'âge, les accidents de la vie, la maladie, ... Ces fragilités les ont amenées à être privées d'une partie de leurs droits afin d'être protégées dans leur(s) intérêt(s). Ces situations, souvent douloureuses, nécessitent d'autant plus de prendre en compte les majeurs protégés dans leur dimension humaine et individuelle, au delà de la gestion patrimoniale et administrative afférente à la mission de mandataire judiciaire de l'association.

### ▪ Un accompagnement social important

Dès sa nomination en qualité de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs, le service des Tutelles prend contact avec le majeur protégé afin de faire le point sur son dossier et de lui expliquer en quoi consiste la mesure de protection.

En matière d'accompagnement de la personne mise sous mesure de protection, ce service effectue le traitement et le paiement des factures du Majeur Protégé dès réception si le compte du Majeur Protégé est approvisionné. Le Mandataire Judiciaire (M.J.P.M.) en charge de la gestion du dossier assure également deux demi-journées de permanence téléphonique par semaine afin d'assurer une qualité d'écoute et un suivi régulier de la situation de la personne protégée.

Par ailleurs, le M.J.P.M. recherche systématiquement toutes les aides financières, matérielles ou humaines pour chaque Majeur Protégé en ayant besoin; il en est de même des placements financiers.

Enfin, le savoir-faire développé par Nouvelles Voies en termes d'accompagnement individuel trouve toute sa place au sein de notrede son service des tutelles. En effet, de nombreux majeurs ont besoin d'un accompagnement social important, compte tenu de leurs pathologies et de leurs difficultés quotidiennes.

## ■ *L'équipe de Nouvelles Voies*

### *Le Bureau*

**Présidente :** Melissa PALMER (bénévole, avocat conseil)

**Vice-présidente :** Catherine SALMON (bénévole, assistante sociale)

**Secrétaire :** Catherine GREGORI (bénévole, cadre en entreprise)

**Secrétaire adjoint :** Richard GREGORI (bénévole, cadre administratif)

**Trésorière :** Sylvie JANIN (bénévole, directrice de maison de retraite)

**Trésorier adjoint :** Gilbert REGENT (représentant des usagers, habitant de Clamart)

### *Les Administrateurs*

- . Fatima ASSADKI : représentante des usagers, habitante d'Asnières
- . Sylvie COLASSE : bénévole, gérante d'entreprise
- . Farida BOUDJEMA : bénévole, référente famille du centre social AVARA à Fresnes
- . Nadine GUEDENEY : bénévole, cadre en entreprise
- . Youba DIANKA : bénévole, animateur Maison de quartier à Massy
- . Raphaële HELIOT : bénévole, architecte
- . Michel GUILBAUD : bénévole, cadre dirigeant
- . Gerry MEAUDRE : bénévole, producteur réalisateur
- . Catherine MORGE : bénévole, mandataire judiciaire privée
- . Gisèle SANDJON : représentante des usagers, habitante de Meudon

### *L'équipe salariée :*

1 Directeur

10 Responsables de permanences

2 Juristes

1 Responsable du service des tutelles

4 Mandataires judiciaires

1 Secrétaire-comptable et 3 assistantes du service tutelles

1 Psychologue

4 Animateurs des Relais Locaux et actions collectives

1 Assistante administrative – Standardiste

3 Assistantes administratives au service A.A.J.

1 Responsable des relations avec les entreprises et comités d'entreprises